



Compte-rendu du conseil d'administration de la 1ere compagnie tir à l'arc de Villefontaine du 23 août 2016

Présents:

VUILLIN Laurent & Christophe
VINCOT Jean-François
MARRON Bénédicte & Elouan
BORJON-PIRON Rémy
CHYSCLAIN Serge
PRESTAVOINE Hervé
CLERIN Jean-Daniel
CANNEPIN Philippe
BOUCULAT Philippe

Pouvoir

TATIN Christian

- Forum des associations

Date : samedi de 10 de 10h à 18h, possibilité d'installer le stand à 8h

Il faut prévoir du matériel et une décoration sur le stand. Il faudra se relayer dans la journée.

- Convention de la mairie

La proposition de convention de la mairie est à renvoyer avant la fin du mois.

Une réunion avec la mairie est organisée le 8 septembre à 18H au gymnase Pironi – **Présence obligatoire de tous les encadrants.**

Le nettoyage de la salle après les cours doit être assuré par le club, sous réserve de disposer des outils nécessaires pour le faire (Ex : balais larges)



- **Encadrement** :

N'ayant pas de nouvelles d'Eric, il a été décidé de le remplacer par un autre BE, Doriane CONVERT, conseillée par le CRATA. C'est une jeune femme de 27 ans, licence STAPS spécialisation DEJEPS tir à l'arc. Elle sera prestataire. Elle est rattachée au club de Bourg en Bresse, et est une compétitrice.

Elle interviendrait le vendredi soir de 20h30 à 22h30 et le samedi matin sur la base du même budget que le créneau du samedi matin animé par Eric ; donc plus de présence pour moins de coût.

A terme, le groupe du mercredi adulte devrait automatiquement basculé, en plus du mercredi, sur le créneau du vendredi.

Toutefois, Doriane sera là pour encadrer des compétiteurs.

- **créneaux** :

Lundi soir : Rémy, Jean-Pierre et Mounia : débutants

Jean-François ado

21h30 : Christian

Mercredi : Serge (adultes)

Jeudi : David (tir libre)

Vendredi : à partir du 16 septembre : Doriane

Samedi : Doriane

Début des cours le lundi 5 septembre

- **Budget prévisionnel pour l'année**

Le club a un budget entre 14 000 et 17 000 euros.

Il compte en moyenne 50 archers

La cotisation 2016 est de 165 euros

Après présentation aux membres présents, du devis remis par Doriane, mise au vote de ce devis.

Le budget dévisé pour le DJEPS est voté à l'unanimité.

- **Règlement intérieur**

En début de saison, on communiquait sur le fait que lors de certaines interventions, les encadrants peuvent être amenés à intervenir en touchant l'archer.



Il est nécessaire de refaire passer la consigne en début de saison et de redemander aux enfants notamment, avant l'intervention même.

Pour les encadrants, il est déconseillé de s'absenter seul avec un enfant.

S'il y a un moindre souci, en informer immédiatement Jean-François (Le Président) qui prendra les mesures nécessaires.

Les personnes qui ont suivi une formation mais qui n'ont pas de diplôme sont considérées comme formés et donc apte à encadrer en autonomie.

Quand les enfants s'en vont, s'assurer qu'ils partent avec un parent ou un accompagnateur, sauf s'il est précisé sur la feuille d'inscription qu'ils sont autorisés à partir seuls.

Penser à rajouter un paragraphe sur le droit à l'image dans le règlement.

- **-L'AG de vendredi 26 aout 2016**

Elle a pour but de valider les nouveaux statuts dont le siège social et la reconnaissance du club en handisport.

- **inscriptions :**

Cette année, on peut prétendre à :

12 jeunes débutants

12 jeunes confirmés

12 adultes débutants

12 adultes confirmés

4 handisports

- **concours en salle :**

Date : 10-11 décembre

1ère réunion pour le concours : 7 octobre à 20h

Pour rédaction au nom de l'association : La secrétaire Bénédicte MARRON.